



Guide Pratique de la Petite Enfance

La Guide Pratique de la Petite Enfance renseigne les familles qui ont des enfants âgés de 0 à 3 ans

Les modes d'accueils sur le territoire du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal

L'accueil collectif du Jeune Enfant

Le jeune enfant est accueilli dans une structure de type crèche ou micro-crèche.

L'établissement est composé d'une équipe qualifiée et reconnue par la PMI (Protection Maternelle Infantile).

3 structures sont présentes sur le territoire :

- **Crèche, halte garderie « le Nid aux Câlines »**

Nichée dans le centre ville de la commune d'Echillais, cette crèche associative en gestion parentale est présente sur le territoire depuis 30 ans.

La directrice et son équipe accueillent jusqu'à 25 enfants, du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h00.

Les enfants bénéficient d'un repas « fait maison » avec le plus souvent possible l'utilisation de produits locaux.

- **Micro crèche « Les Mininous »**

Sur la commune de Saint Agnant et dans une structure récente, la directrice et son équipe accueillent 10 enfants.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter leur site web : <http://www.micro-creche-lesmininous.fr/>

- **Micro crèche « Mélusine »**

Située sur la commune de St Jean d'Angle, la micro crèche Mélusine accueille 10 enfants et propose une place d'urgence. Les repas sont servis en liaison froide par un prestataire de service qui valorise les produits locaux et bio.

L'accueil individuel du Jeune Enfant

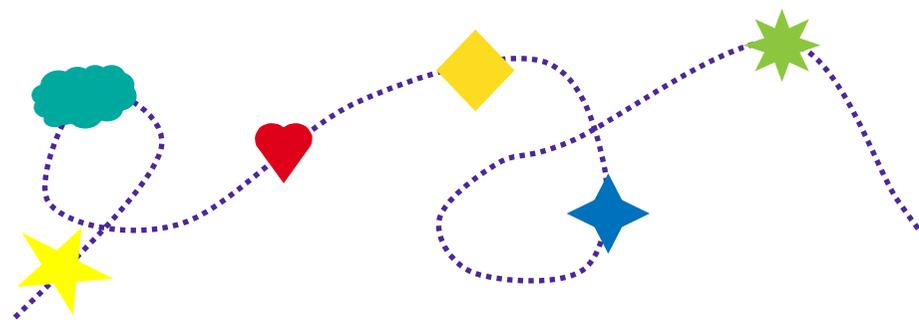
Le jeune enfant est accueilli chez un(e) Professionnel(le) d'Accueil Individuel du Jeune Enfant (PAIJE) communément appelé(e) Assistant(e) maternel(le).

Ces professionnel(le)s sont agréé(e)s par la Protection Maternelle Infantile et ont l'obligation de suivre une formation de 120h qui se déroule en 2 étapes :

- 60h de formation avant l'attribution de l'agrément
- 60h de formation sur la première année d'accueil d'enfant.

Le parent, en qualité d'employeur, établit un contrat de travail avec le/la professionnel(le) qui indique le tarif, l'amplitude horaire hebdomadaire, les jours de congés et les conditions du mode d'accueil (transport, repas, couche...).

Environ 130 PAIJE agréées sont en activité sur le territoire du SEJI.



Zoom sur

La crèche « le Nid aux Câlines »

La crèche multi-accueil "Le nid aux câlines" est une structure pour les jeunes enfants, de 0 à 3 ans, gérée depuis 1988 par une association loi 1901 composée des parents d'enfants accueillis et de quelques bénévoles.

La structure propose deux types d'accueils :

- Un accueil régulier du lundi au vendredi de 7h30 à 19h, contrat de mensualisation,
- Un accueil occasionnel du lundi au vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 réservation une semaine à l'avance (possibilité en journée continue en fonction des places disponibles de l'accueil régulier),
- **Accueil régulier** Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00
- **Accueil occasionnel** Du lundi au vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 17h30

La structure propose :

- Des activités d'éveil : Dessin, Découpage, Chant, Puzzles, Motricité, Éveil musical et corporel,
- Des activités de plein air : vélo, toboggan, piscine, bac à sable.

Une équipe professionnelle à votre service :

- Deux éducatrices de jeunes enfants dont une directrice,
- Une infirmière,
- Une auxiliaire de puériculture,
- Trois employées de crèche (formation petite enfance, CAP petite enfance).
- Deux employées pour assurer la préparation des repas et de l'entretien des locaux.

Contact :

Directrice de la structure :

Mme Odile RETHORE

2 bis chemin de la garenne

17620 Echillais

Tél. : 05 46 83 06 57

courriel : crechelenidiauxcalins@wanadoo.fr



Zoom sur

La micro-crèche « Mélusine »

La micro-crèche « Mélusine » est une structure collective pour les jeunes enfants, de 0 à 3 ans, gérée depuis 2011 par le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal.

L'accueil des jeunes enfants débute à 7h30 jusqu'à 19h. Le repas est fourni par un prestataire de service en liaison froide.

Tout savoir sur le repas du midi : <http://www.ansamble.fr/>

L'équipe formée d'une Educatrice de Jeunes Enfants, d'une auxiliaire puéricultrice, d'une assistance maternelle et de deux agents Petite Enfance accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00 (5 semaines de fermetures annuelles).

L'équipe est engagée dans une pédagogie Montessorienne et Pickler-Loczy.

Contact :

Responsable technique de la structure :

Mme Marie-Noëlle STEFANELLI

4 rue Maurice Ponte

17620 St Jean d'Angle

Tél. : 05 46 84 53 24

courriel : mc.melusine@orange.fr



Le service « Relais d'Assistant Maternel » proposés par le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal

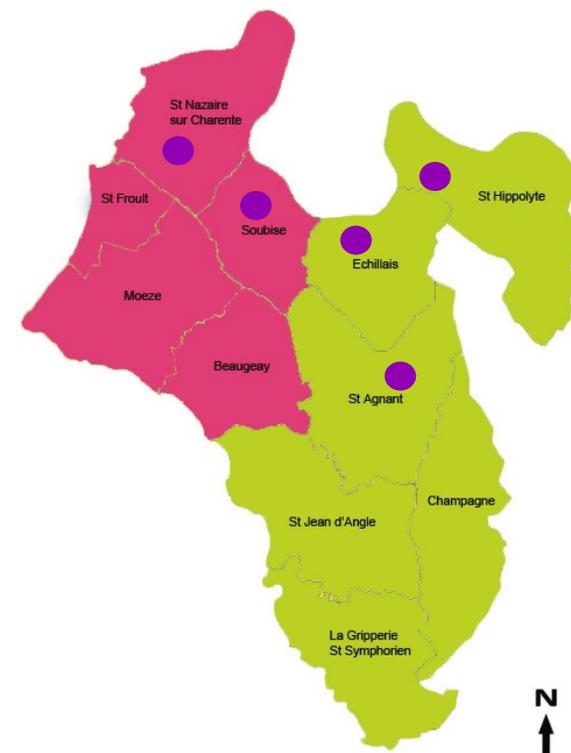
MISSION D'ANIMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Définition CNAF d'un relais d'accueil

« Le relais est un lieu d'animation, de rencontres et d'échanges. Il s'agit d'une mission centrale. A ce titre, sont organisés des groupes de paroles entre professionnels, des ateliers d'éveils, des conférences, des temps festifs, etc. »

Les ateliers itinérants (animation)

SECTEUR OUEST ●	SECTEUR EST ●
	LUNDI ACCUEIL PERISCOLAIRE DE ST AGNANT 10H00-11H30
MARDI ACCUEIL PERISCOLAIRE DE ST NAZAIRE 10H00-11H30	MARDI ACCUEIL PERISCOLAIRE DE ST HIPPOLYTE 10H00-11H30
JEUDI ACCUEIL DE LOISIRS DE SOUBISE 10H00-11H30	JEUDI ACCUEIL DE LOISIRS D'ECHILLAIS 10H00-11H30

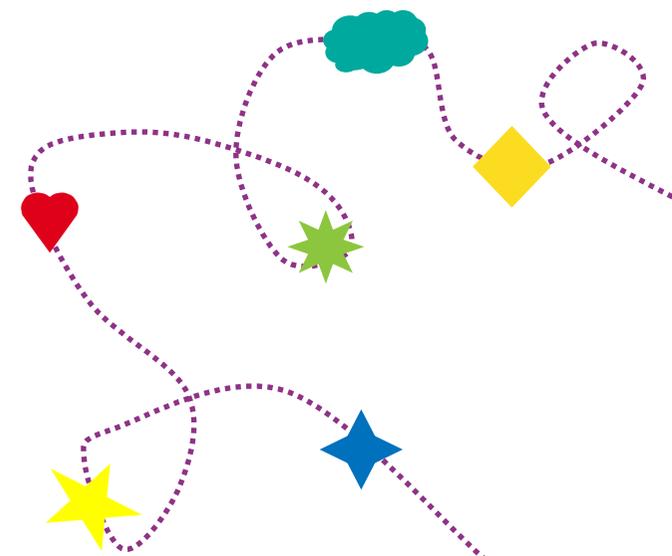


Ces ateliers accueillent :

- Les Assistants Maternels
- Les parents accompagnés du professionnel accueillant son enfant (une fois, au moment de l'arrivée de l'enfant chez le professionnel)
- Les jeunes enfants de 3 mois à 6 ans

L'accompagnement professionnel : ouvert aux PAIJE

Les relais ne sont pas des centres de formation, cependant dans le cadre de la mission de professionnalisation, les responsables sont amenés à proposer des soirées d'échanges entre professionnels ou peuvent solliciter des intervenants sur des thèmes spécifiques.



Le service « Relais d'Assistant Maternel » proposés par le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal

MISSION D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Définition CNAF

« Le relais propose des interventions différenciées (accueil téléphonique, avec ou sans rendez-vous, etc.) en fonction des demandes, du public et des réalités du territoire. »

● **Les temps de permanence**
Siège du SEJI
Zi du chemin vert
17780 SOUBISE

LUNDI		13H30-17H00
MARDI		13H30-17H00
MERCREDI	9H00-12H30	13H30-17H00
JEUDI		13H30-18H00
VENDREDI	9H00-12H30	

Familles, sur rendez-vous, le relais informe sur :

- Les modes d'accueil du territoire (collectif et individuel)
- Les contrats d'accueil, leurs modalités
- Les différentes prestations allouées aux familles

Le relais accompagne les familles dans leurs différents statuts (futurs parents, parents-employeurs)

Professionnels, le relais informe sur :

- Le contrat d'accueil
- Les droits et devoirs des statuts de salariés
- Les différentes prestations allouées dans le cadre de l'exercice de ses fonctions
- Les conditions d'exercice des métiers de la petite enfance

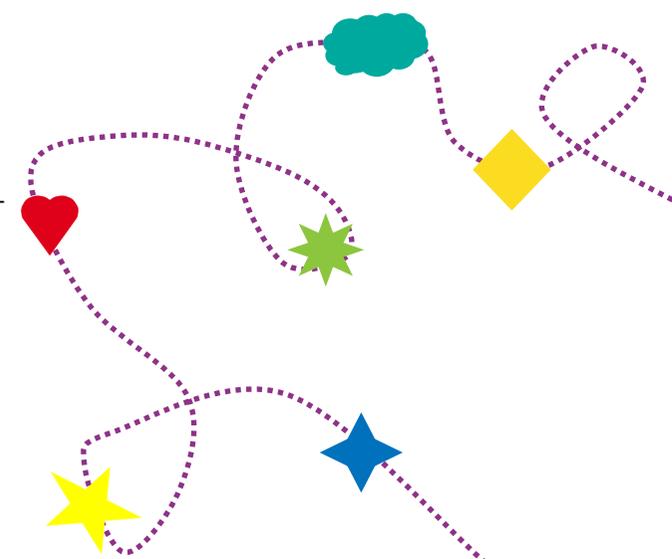
MISSION D'OBSERVATION

Le relais est tenu de contribuer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant, des caractéristiques du territoire, de la découverte des besoins et transmettre les informations recueillies chez les différents partenaires concernés.

Contacts :

Bureau du RAM 05 86 87 00 12

relais.ape-est@seji.fr relais.ape-ouest@seji.fr



Le service « LAEP » proposé par le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT (LAEP)

Il s'agit d'un espace ouvert aux parents accompagnés de leurs enfants où, des professionnels sont présents pour échanger autour de la fonction parentale de l'éducation et du développement de l'enfant.

Cet espace consiste à lutter contre l'isolement social que peuvent ressentir les parents dans l'éducation d'un jeune enfant.

Le LAEP a lieu les mardis à partir de 9h00 jusqu'à 12h00 lors des périodes scolaires, à l'accueil de loisirs de Soubise.

Contact

Tel : 05 46 84 19 50

Adresse : Accueil de loisirs de Soubise

5 rue Victor Hugo

17780 SOUBISE

